

Accueil » Accueil » Inscriptions aux transports scolaires

Inscription aux transports scolaires



Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont ouvertes du 8 juin au 31 juillet 2020 et s'effectuent sur cette page.

Au delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription sauf en cas de motif justifié (*déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale*).

[> s'inscrire en ligne](#)

Pour consulter les tarifs et modalités pratiques, sélectionnez votre département : 44 - 49 - 53 - 72 - 85

Transports scolaires

Votre carte doit être conservée d'une année à l'autre.

Elle sera rechargée à distance à la rentrée suite au renouvellement en ligne de votre inscription et de votre paiement.

Toute nouvelle carte sera facturée 10 €



Plus d'infos :

- **Famille d'accueil :**

Si les frais de transport de l'enfant que vous souhaitez inscrire sont pris en charge par un organisme (foyer, association, Département), munissez-vous du document attestant de cette prise en charge, vous devrez le fournir lors de l'inscription pour ne pas avoir à avancer les frais de transport. Sans ce document, vous serez facturé personnellement.